



# IME « LE MONT BORON »

## LIVRET D'ACCUEIL

Version Mars 2018

191 bd du MONT BORON  
06300 NICE

Tel : 04 93 55 49 66

Fax : 04 93 89 27 05

[imelemontboron@adseao6.org](mailto:imelemontboron@adseao6.org)

# SOMMAIRE

Introduction	page 2
L'ADSEA06	page 3
L'IME « le Mont Boron »	page 4
La mission de l'IME	page 5
Conditions d'admission	page 6
Présentation de l'IME	page 7
L'équipe pluridisciplinaire	page 8
Le projet individuel	page 9
L'IME : ses objectifs	page 11
Les objectifs pédagogiques	page 12
Les objectifs éducatifs	page 14
Les objectifs thérapeutiques	page 19
Les soins médicaux	page 22
L'assistante sociale	page 23
Les services administratifs	page 24
Les services généraux	page 25
Les transports	page 27
La sécurité incendie	page 28
La préparation à la sortie de l'IME	page 29
La personne qualifiée	page 30
Informations utiles	page 31

## Annexes

La charte de l'ADSEA

Le charte des droits et libertés de la personne accueillie

Le règlement de fonctionnement

Le contrat de séjour

Plan d'accès

# INTRODUCTION



Pour rendre l'accueil à l'IME le Mont Boron plus agréable, ce livret a été rédigé à l'attention des familles et des enfants de l'IME.

Il a été réalisé dans le respect de la réglementation afin de garantir l'exercice effectif des droits de la personne <sup>(1)</sup>.

Les informations qu'il contient pour mieux connaître l'organisation et le fonctionnement seront complétées par les explications que vous souhaiterez.

Il sera toujours privilégié un échange relationnel et personnalisé qui nous paraît essentiel dans notre mission, l'écrit étant un support pour favoriser cet échange.

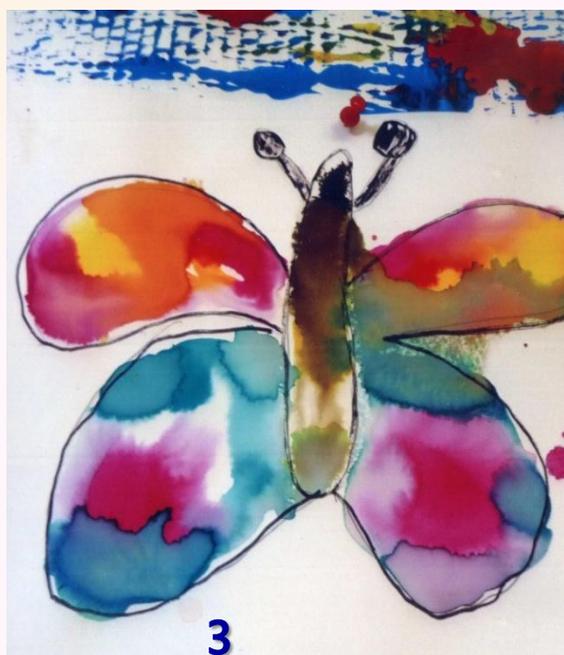
<sup>(1)</sup>- Article L-4 du Code de l'action sociale et des familles.



## L'ADSEA 06

L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence est une association à but non lucratif qui s'exerce dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Sa mission est orientée vers les enfants, adolescents et adultes souffrant de handicap mental, de troubles psychiques ou de graves difficultés d'insertion sociale.

Elle a été créée en 1945. A présent elle gère douze structures et services pour 500 enfants et adolescents ainsi que sept structures pour 300 adultes. Le Siège Associatif est situé avenue de la Californie à Nice.





# L'IME

## « LE MONT BORON »

Créé en 1975, l'IME le Mont Boron dépend du secteur médico-social, qui est directement concerné par les lois

du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005 rénovant les lois du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées. Il est maintenant rattaché au Complexe « Les Chênes/Mont Boron ».

L'IME le Mont Boron accueille des enfants qui sont orientés par la Maison Départementale de la Personne Handicapée.

L'agrément de l'IME est défini par le texte de l'Annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989. Il prévoit l'accueil des enfants et adolescents ayant «une déficience intellectuelle s'accompagnant de troubles moteurs sensoriels et des troubles graves de la communication et des maladies chroniques compatibles avec une vie collective ».

Proche de la gare Riquier à Nice, l'IME est sur la ligne de bus n° 30, arrêt Papyrus, au 191 boulevard du Mont Boron.

L'IME bénéficie de la jouissance d'un terrain de sport proche mis à disposition par l'association l'Eveil de Nice et la Mairie de Nice, des créneaux horaires ayant été dégagés prioritairement pour les écoles du quartier et l'IME.



# LA MISSION DE L'IME

## « LE MONT BORON »



L'IME est une structure spécialisée qui a pour mission d'accompagner les enfants qui lui sont confiés dans leurs apprentissages, leurs savoirs faire et leur savoir être.

Tout est mis en œuvre pour qu'émergent les motivations et le désir d'apprendre, de connaître pour que l'enfant découvre



le plaisir de faire, un mieux être et

l'envie d'entrer en communication avec l'autre et avec le monde.

Un projet personnalisé pour chaque enfant

harmonise les approches éducatives,

pédagogiques et thérapeutiques pour qu'à partir

des potentialités

de chacun des

compétences

puissent être développées.



# CONDITIONS D'ADMISSION

La MDPH adresse aux familles et à l'IME un projet individualisé d'accompagnement sur lequel sont indiqués un ou plusieurs établissements pressentis pour accueillir l'enfant dont le dossier a été examiné en CDAPH.

La famille et l'enfant peuvent s'ils le souhaitent, préalablement à toute démarche officielle, prendre rendez-vous pour visiter l'IME et se familiariser avec la structure.

Ensuite une visite d'admission pourra être organisée en deux temps : d'abord un entretien des parents et de l'enfant avec les membres de la commission d'admission, suivi d'une période de stage pendant laquelle une observation va permettre une prise de décision sur la pertinence de l'admission. L'enfant pendant cette période pourra aussi donner son avis, ou manifester à sa manière son adhésion ou ses réticences.

Après que soit prononcée l'admissibilité de l'enfant, la période d'attente avant son entrée peut être plus ou moins longue en fonction des places disponibles.

Quand l'enfant entre à l'IME, l'admission devient effective, pour une durée fixée par le contrat de séjour.

# PRÉSENTATION DE L'IME

L'IME le Mont Boron a une capacité d'accueil pour 18 enfants filles et garçons âgés de 6 à 16 ans.

Les enfants sont répartis en petits groupes en fonction d'objectifs prioritaires dans leur prise en charge.



## Calendrier de fonctionnement

L'IME a un fonctionnement appelé semi-internat, les repas de midi étant assurés sur place (le terme d'externat est utilisé quand les repas de midi ne sont pas prévus).

L'IME est ouvert selon un calendrier d'environ 183 jours par an, du lundi au vendredi. L'accueil a lieu entre 8 h45 et 9h tous les matins. Le départ s'effectue à 16 h15 sauf le mercredi à 13h30.

Chaque année un calendrier de fonctionnement qui précise les dates des vacances est remis aux familles.



# L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Chaque service a un rôle complémentaire et concourt à la qualité de la prestation auprès de l'enfant,

1 Directrice du complexe

1 Chef de service

1 Secrétaire TP

1 Comptable TP

1 Assistante Sociale TP

1 Médecin psychiatre TP

1 Médecin généraliste TP

1 Psychologue TP

1 Orthophoniste TP

1 Psychomotricienne TP

6 Educateurs spécialisés/moniteurs-éducateurs

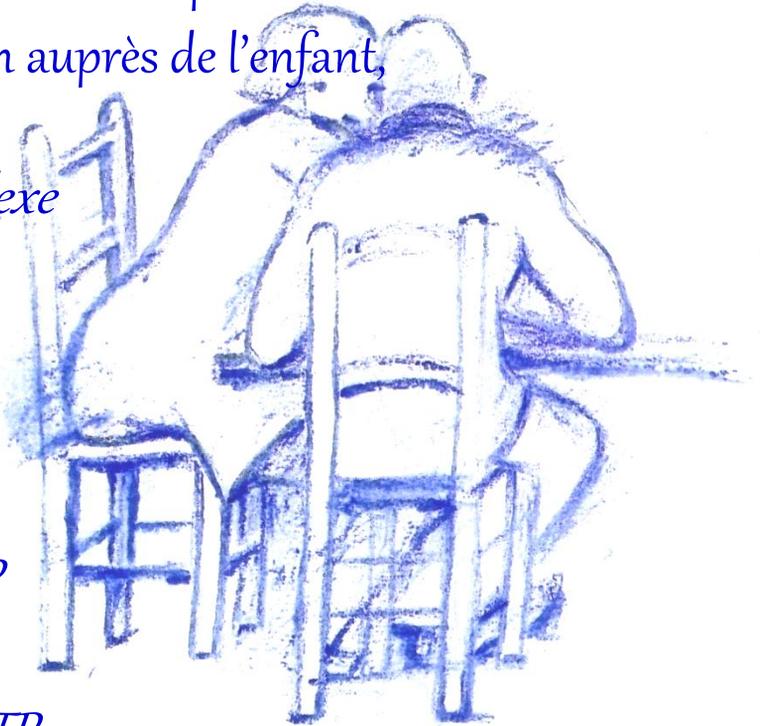
1 Moniteur adjoint de sports et de loisirs

1 Educatrice scolaire spécialisée

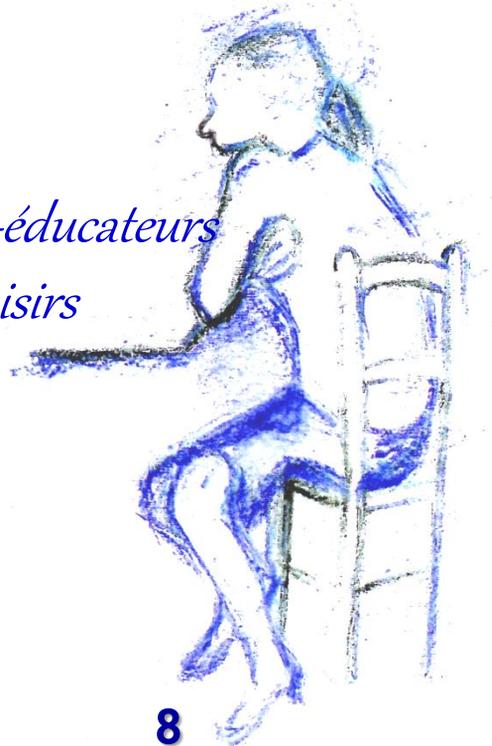
2 Chauffeurs TP

1 Cuisinière

1 Agent de service d'entretien.



TP = Temps Partiel



# LE PROJET INDIVIDUEL

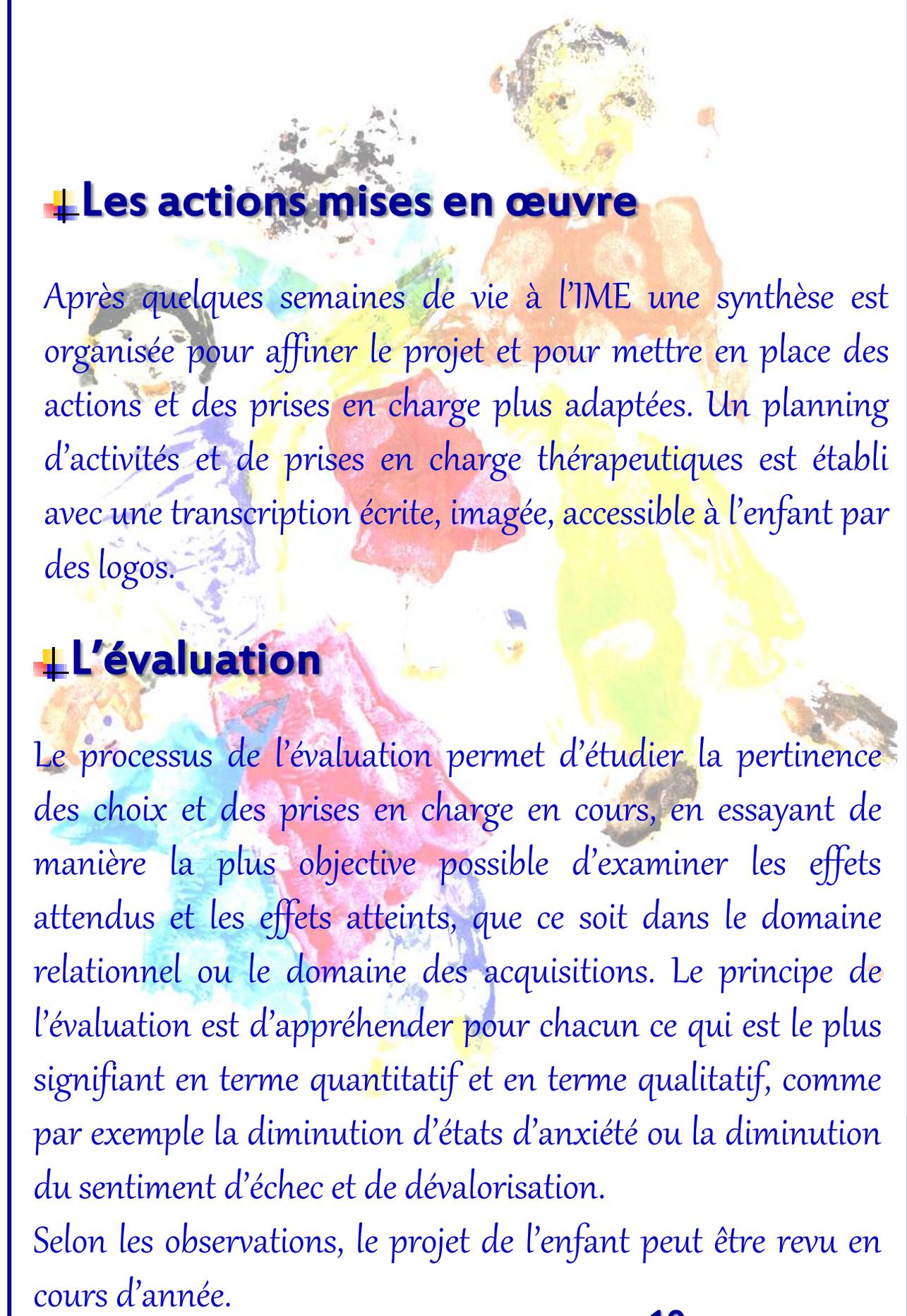
Tout enfant accueilli à l'IME est en capacité à partir de ses potentialités de progresser et de faire des acquisitions pour s'inscrire dans un processus d'autonomie.

L'équipe pluridisciplinaire élabore un projet individuel adapté à chacun, précisant les approches pédagogiques éducatives et thérapeutiques. La connaissance des besoins de chaque enfant et de ses empêchements actuels aux acquisitions est déterminante pour fixer les objectifs des actions mises en œuvre et pour leur évaluation.

## ✚ La connaissance des besoins :

Lors du processus de l'admission, la période de stage d'observation permet de mieux appréhender la problématique de l'enfant et de fixer des objectifs globaux pour sa prise en charge en tenant compte :

- des éléments communiqués par l'enfant et sa famille
- de son vécu, de ses affects, de sa personnalité
- de ses difficultés et de ses potentialités.



## ‡ Les actions mises en œuvre

Après quelques semaines de vie à l'IME une synthèse est organisée pour affiner le projet et pour mettre en place des actions et des prises en charge plus adaptées. Un planning d'activités et de prises en charge thérapeutiques est établi avec une transcription écrite, imagée, accessible à l'enfant par des logos.

## ‡ L'évaluation

Le processus de l'évaluation permet d'étudier la pertinence des choix et des prises en charge en cours, en essayant de manière la plus objective possible d'examiner les effets attendus et les effets atteints, que ce soit dans le domaine relationnel ou le domaine des acquisitions. Le principe de l'évaluation est d'appréhender pour chacun ce qui est le plus signifiant en terme quantitatif et en terme qualitatif, comme par exemple la diminution d'états d'anxiété ou la diminution du sentiment d'échec et de dévalorisation.

Selon les observations, le projet de l'enfant peut être revu en cours d'année.

# L'IME : SES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES, ÉDUCATIFS, THÉRAPEUTIQUES

Les enfants sont répartis en groupes (le nombre pouvant varier selon les années) selon leur rythme, leurs besoins et en fonction de critères divers pour qu'une stimulation positive soit possible entre eux, l'âge n'étant pas toujours déterminant pour décider du groupe de référence.

Selon les types d'activités proposées les groupes peuvent se modifier pour susciter une nouvelle dynamique entre les enfants.

La notion de passage d'un groupe à l'autre n'est pas basée sur des niveaux de réussite, comme dans un système scolaire classique, mais sur une notion de progression et de parcours institutionnel.

Les objectifs généraux de l'IME visent l'épanouissement, l'autonomie, la socialisation de l'enfant. Pour mener à bien son projet, l'établissement met en place des activités éducatives et pédagogiques. Elles permettent à la fois le développement des capacités relationnelles, motrices et cognitives.

# Les objectifs pédagogiques



Une scolarité adaptée à la population reçue est proposée en coordination avec les différents ateliers éducatifs.

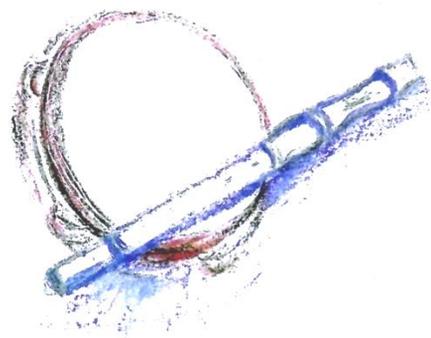
Le but est d'amener l'enfant à accéder aux apprentissages, soutenir et renforcer les acquis scolaires en tenant compte des difficultés psychologiques et de la singularité de chacun.

Il est nécessaire de redonner confiance aux enfants et adolescents qui éprouvent souvent des blocages dans un domaine où ils ont été confrontés à des échecs.

Sont visées les acquisitions :

- ✚ des modes de communication à l'oral et à l'écrit
- ✚ des notions de calcul appliquées aux situations de la vie quotidienne
- ✚ des repères dans le temps et l'espace

Tous ces apprentissages s'effectuent par le biais de séances ludiques et en groupes restreints, car le rythme et les difficultés de chacun demandent une présence et une attention particulière.



Lorsque cela est nécessaire, un accompagnement individuel est privilégié. Il permet d'aider l'enfant ou l'adolescent à mobiliser ses capacités intellectuelles et dépasser ses résistances pour améliorer ses acquisitions et son comportement.

Accéder aux apprentissages et plus particulièrement au savoir lire nécessite une maîtrise intellectuelle, linguistique, psychomotrice et une bonne organisation temporo-spatiale.

Des séances de co-animation avec la psychomotricienne ou l'orthophoniste posent les bases nécessaires aux apprentissages.



Il y a une volonté de développer chez chaque enfant la mémoire, de stimuler l'effort dans sa durée et de donner l'envie d'apprendre.



## Les objectifs éducatifs

Les activités éducatives proposées à l'IME reposent sur des apprentissages de base visant à une autonomie axée sur :

- ✦ la communication
- ✦ la compréhension
- ✦ la motricité
- ✦ la perception
- ✦ l'hygiène corporelle
- ✦ la vie quotidienne (sensibiliser les enfants aux notions de biorythme)
- ✦ les comportements sociaux
- ✦ le repérage dans l'espace et le temps



Pour appréhender les différentes formes d'apprentissage, deux types d'activités sont proposées :

- ✦ les activités dans le cadre de l'IME
- ✦ les activités à l'extérieur de l'IME



# Les activités dans le cadre de l'IME



Elles ont comme visée éducative :

- ✚ la concentration et la mobilisation des capacités cognitives

- ✚ la concrétisation, par exemple au travers d'ateliers de réalisation d'objets



L'éducation artistique est également présente et amène l'enfant à développer sa curiosité et son ouverture sur le monde



# Les activités à l'extérieur de l'IME

## Les activités sportives

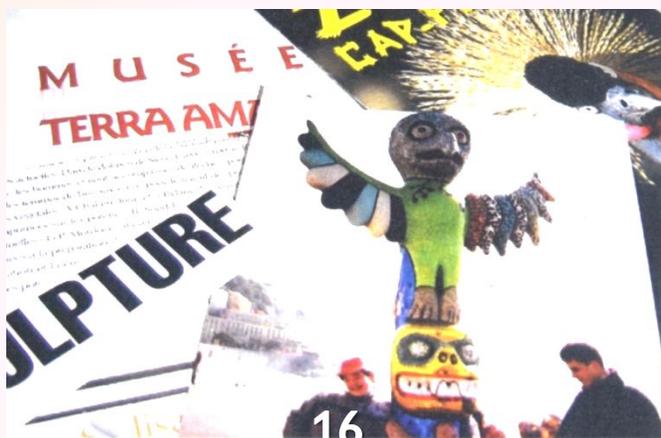


L'objectif premier est d'amener l'enfant à une meilleure connaissance de son schéma corporel et d'améliorer sa motricité.

Ces activités sportives visent tout à la fois des objectifs individuels et collectifs.

## Les activités culturelles

L'objectif est d'ouvrir l'enfant au monde qui l'entoure, au monde artistique, de le sensibiliser à l'écologie et au monde végétal.



Des activités s'inscrivent dans le pré-apprentissage de savoir-faire pré-professionnel tels que les espaces verts et le travail en ateliers spécifiques



Toutes ces activités extra-muros tendent à une socialisation de l'enfant dans le monde qui l'entoure.

Les activités intra et extra-muros sont transversales dans le sens où une activité travaillée dans les locaux peut se concrétiser, s'appliquer à l'extérieur et vice-versa.

Toutes ces activités induisent chez l'enfant une attitude de respect envers l'autre et son environnement.



## Les journées à thème



Des journées exceptionnelles sont organisées avec des supports culturels ou sportifs.

La participation à ces journées est soumise à un avis médical, à l'accord écrit de la famille et à l'adhésion de l'enfant.



Ces journées complètent concrètement ce qui est travaillé toute l'année :



- ✚ les notions d'anticipation et de préparation matérielle
- ✚ la stimulation intellectuelle avant et après la sortie
- ✚ l'acceptation de la frustration (attendre son tour)
- ✚ l'utilisation des traces par photos et films
- ✚ l'adaptation à un environnement nouveau
- ✚ l'effort physique en groupe et la résistance à la fatigue
- ✚ le respect des règles



# Les objectifs thérapeutiques

## Le rôle du médecin psychiatre et du psychologue

Leurs interventions s'exercent dans le champ thérapeutique, afin que chaque enfant puisse développer au mieux ses capacités tant dans le domaine social que personnel. L'enfant est appréhendé dans sa globalité en vue de son autonomie.

Afin de soutenir l'évolution de l'enfant affecté par une atteinte organique ou psycho affective, le médecin psychiatre garant du projet thérapeutique de chaque enfant indique le type de d'accompagnement dont il peut bénéficier ainsi que le rythme de celui-ci.

Toute l'équipe qui intervient auprès de l'enfant travaille en lien étroit avec la psychiatre, la psychologue, l'orthophoniste et la psychomotricienne. Le médecin psychiatre a un rôle de coordination et de régulation

Le psychiatre et le psychologue apportent leurs compétences lors des rencontres avec les familles, les réunions de synthèse, les réunions institutionnelles.

# Orthophonie

Après avoir pratiqué un bilan exhaustif sur les indications du médecin psychiatre de l'institution, l'orthophoniste prend en charge certains enfants en séances individuelles ou en groupes (groupes de contes en co animation avec une éducatrice, groupes de langage en co animation avec l'éducatrice scolaire).

Les suivis orthophoniques visent à développer les capacités de communication par la médiation du langage oral et écrit et à inscrire l'enfant en qualité de sujet dans l'échange et l'altérité.

## La psychomotricité

An abstract painting with a blue background. It features several stylized human figures. One figure in the foreground is white with arms outstretched. Behind it, there are figures in shades of blue and red, some appearing to be in motion or interacting. The style is expressive and somewhat blurred.

Tout comme l'orthophonie, la psychomotricité participe à la globalité des soins et à l'optimisation de l'accompagnement des enfants et adolescents reçus à l'IME.

Elle procède d'une approche globale de la personne où les interactions entre la motricité (tonus, posture, mouvement, sensations...) et le psychisme (émotions, imagination, compréhension) sont constantes.

La psychomotricité, au travers d'une médiation corporelle, vise à restaurer ou dynamiser les capacités d'évolution de l'enfant.

Les indications dégagées par la psychomotricienne lors du bilan conduisent le plus souvent, après concertation avec le médecin psychiatre, à la mise en place d'un suivi. La prise en charge peut être individuelle ou en groupe.

# LES SOINS MÉDICAUX



La surveillance médicale repose sur :

- ✦ une visite pour chaque enfant plusieurs fois dans l'année si nécessaire par un médecin généraliste salarié de l'IME
- ✦ en cas de besoin ponctuel l'enfant peut être amené chez ce médecin généraliste en cabinet médical
- ✦ un suivi des vaccinations qui sont réalisées à l'IME si les parents le souhaitent
- ✦ un avis sur l'équilibre alimentaire des menus
- ✦ un suivi des trousse de secours à disposition dans les véhicules utilisés pour le transport des enfants
- ✦ une mise en coordination avec les hôpitaux et services où peuvent être soignés certains enfants en consultations spécialisées

# L'ASSISTANTE SOCIALE



- ✦ aide et consulte les familles dans les démarches administratives et problèmes divers
- ✦ participe à la commission d'admission
- ✦ assure un travail de coordination avec les équipes extérieures et les services de proximité départementaux
- ✦ est chargée du suivi des dossiers avec la MDPH
- ✦ participe activement avec les familles et l'équipe pluridisciplinaire à l'orientation des enfants et adolescents dans d'autres établissements
- ✦ assure un travail de suite après la sortie de l'IME

# LES SERVICES ADMINISTRATIFS

## Le secrétariat



Une secrétaire est chargée à la fois du secrétariat administratif et médical. Elle répond au téléphone.

Elle établit les documents administratifs et attestations demandées par les familles.

Elle est chargée du suivi des dossiers des enfants.

## Le service comptable

La comptable du Complexe « Les Chênes / Mont Boron », en coordination étroite avec le Centre de ressources comptable du Siège de l'association, est chargé :

- ✚ de la facturation des frais de séjour
- ✚ de la répartition des crédits éducatifs
- ✚ d'établir les documents de préparation des budgets et les documents justifiant leur utilisation



Le suivi de l'équilibre financier de la structure est assuré par le Centre de ressources comptable du Siège.

# LES SERVICES GÉNÉRAUX

Ils sont composés d'une cuisinière, de chauffeurs à TP et d'agents de service. Ils contribuent au bon fonctionnement matériel de l'IME et à la qualité du service rendu.

Leur rôle relationnel avec les enfants est à souligner.

## La cuisinière

La cuisinière élabore les menus qui sont soumis à l'approbation du médecin. Compte tenu du nombre de repas servis, il s'agit plutôt d'une cuisine de type familial qui tient compte des normes d'hygiène alimentaires (appelées normes HACCP) applicables aux collectivités. Des régimes pourront être préparés pour répondre à des besoins spécifiques qui devront être connus avant l'admission de l'enfant



## Les chauffeurs

Les chauffeurs et accompagnateurs sont chargés du bon déroulement des temps de trajets des enfants de l'IME à des points de ramassage matin et soir. En contact quotidien avec les familles, ils sont un relais entre elles et l'IME et transmettent les demandes ou consignes et courriers.

A la fois soucieux des règles de sécurité à observer, du confort des enfants et des relations entre les enfants, ils ont un rôle important pour que la journée commence dans les meilleures conditions possibles et qu'elle se termine pareillement.





## L'agent d'entretien

Une partie de son temps de travail est consacrée à de petits travaux, voir même des travaux plus importants de rénovation des bâtiments.

En coordination avec la directrice, il est chargé du suivi des maintenances du matériel par des entreprises extérieures de contrôle (vérifications électriques,

vérification des extincteurs...) et du suivi des travaux réalisés par des entreprises.

Il peut être sollicité pour, dans le cadre d'un projet de stage, prendre en charge dans un temps déterminé et dans un but précis, un enfant afin de l'accompagner dans un complément d'apprentissage de gestes pré professionnels.

## L'agent de service

Plus particulièrement responsable de l'entretien et du ménage, il veille à la propreté des locaux et au bon fonctionnement matériel de l'ensemble de la structure.



# LES TRANSPORTS

La famille peut si elle le souhaite amener son enfant à l'IME et venir le rechercher selon un planning horaire à respecter.

Les familles amènent leur enfant à des points de ramassage fixés le long du parcours.

Si l'autonomie de l'enfant le permet diverses modalités peuvent être mises en place progressivement l'enfant pouvant attendre seul au lieu de ramassage.



Ces circuits desservent deux axes :

✦ axe Mont Boron, Nice-Est, l'Ariane, le Trinité, Drap-La Condamine

✦ axe Mont-Boron, Nice-Centre,

Ces circuits sont étudiés pour que le temps de trajet dans les bus soit supportable pour les enfants et n'excède pas 1 heure le matin, 1 heure le soir.



# LA SÉCURITÉ INCENDIE



Il existe des consignes de sécurité incendie affichées, ainsi qu'un plan de l'établissement pour l'évacuation des locaux.

Des extincteurs régulièrement contrôlés par des organismes agréés sont à disposition en cas de besoin.

Le personnel de l'IME est formé pour l'évacuation des locaux et pour la procédure à suivre en cas de sinistre. Des exercices d'évacuation ont lieu périodiquement.

## LA PRÉPARATION À LA SORTIE DE L'IME

Si l'âge limite de l'accueil à l'IME le Mont Boron est fixé à 16 ans conformément à l'agrément, le départ vers un autre établissement peut être préparé avant cet âge.

Un dossier d'orientation est établi en accord avec la famille pour qu'une autre structure prenne en charge l'adolescent ou l'enfant.

La MDPH examine le dossier qui lui est adressé et décide en fonction des éléments qui lui sont communiqués du type de structure et indique des noms d'établissements.

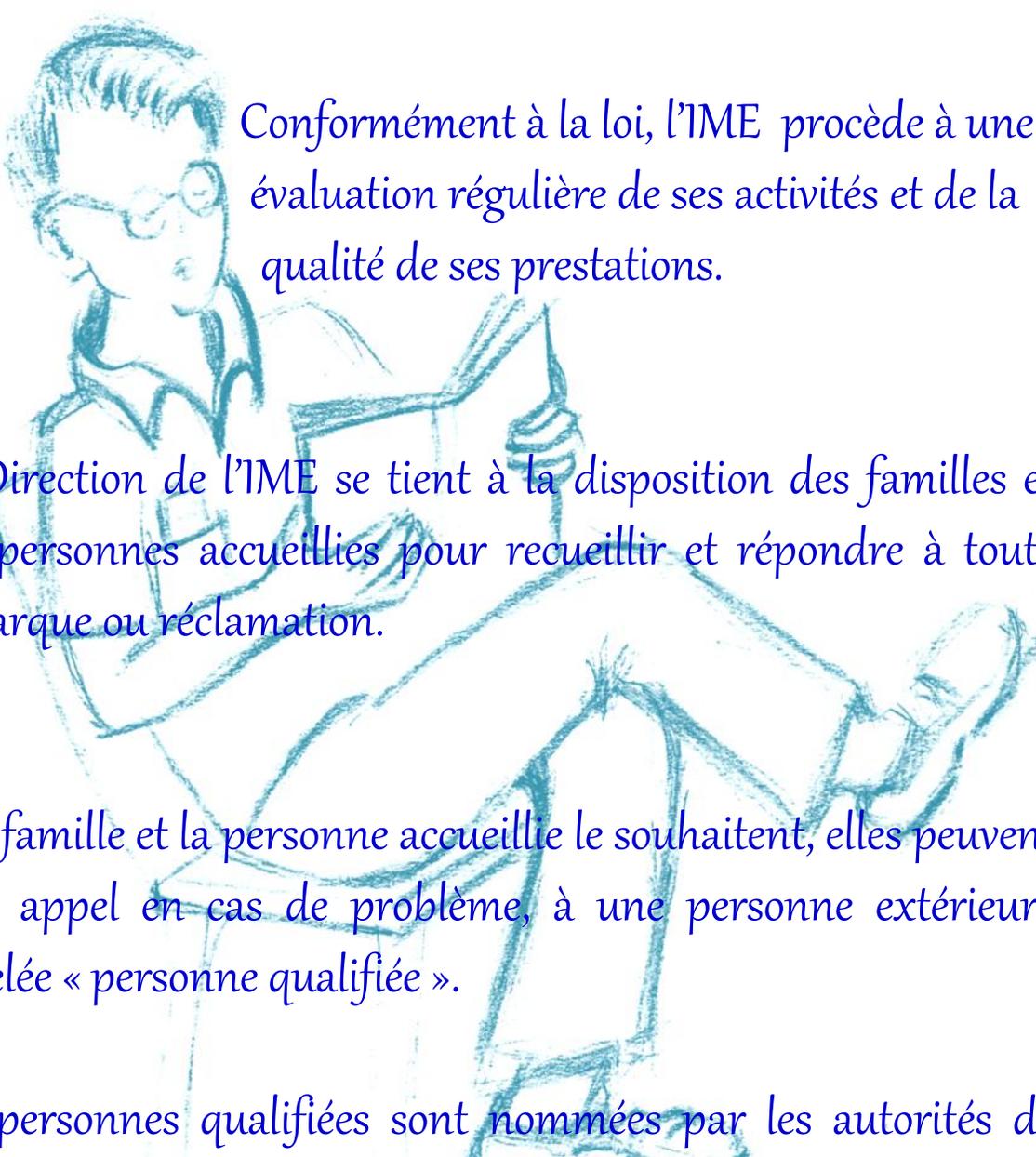
*En cas d'avis divergent de la famille un recours est prévu et un additif à la notification initiale d'orientation est établi.*

*Il peut s'écouler un temps relativement long entre la notification de réorientation et la disponibilité d'une place dans les établissements indiqués.*

*Selon le fonctionnement de ces établissements, des stages sont proposés avant une admission, ou l'admission est prononcée après un entretien avec la famille et l'adolescent.*



# LA PERSONNE QUALIFIÉE



Conformément à la loi, l'IME procède à une évaluation régulière de ses activités et de la qualité de ses prestations.

La Direction de l'IME se tient à la disposition des familles et des personnes accueillies pour recueillir et répondre à toute remarque ou réclamation.

Si la famille et la personne accueillie le souhaitent, elles peuvent faire appel en cas de problème, à une personne extérieure appelée « personne qualifiée ».

Les personnes qualifiées sont nommées par les autorités de tutelle. Ce service est gratuit. C'est à la personne qualifiée et non à l'IME qu'il appartient de transmettre à la personne accueillie et à sa famille le résultat des démarches effectuées et des solutions adaptées.

# INFORMATIONS UTILES

## Conseil de la Vie Sociale

Conformément à la Loi, le Conseil de la Vie Sociale, dont le Président est un représentant des familles, donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement et la vie de l'établissement.

### Coordonnées

✚ Directeur du Complexe: Bruno GOUYSSÉ	04 93 84 31 33
✚ Chef de Service: Isabelle Hézard Landrain <a href="mailto:hezardlandrain@adsea06.org">hezardlandrain@adsea06.org</a>	04 93 55 55 96
✚ Médecin Psychiatre Docteur Gani Ottavj	04 93 55 55 99
✚ Assistante Sociale Karine Gautier	04 93 55 55 98
✚ La personne qualifiée Jean-Michel BEC <a href="mailto:jeanmichel.bec@free.fr">jeanmichel.bec@free.fr</a>	06 71 01 80 65
Jean-Marie CHASTANIER <a href="mailto:jean.chastanier@sfr.fr">jean.chastanier@sfr.fr</a>	06 12 91 55 91
Bernard GIRY <a href="mailto:bernard.giry@ugecam-pacac.cnamts.fr">bernard.giry@ugecam-pacac.cnamts.fr</a>	06 84 21 55 75
Edouard PERRET <a href="mailto:edouard-perret@bbox.fr">edouard-perret@bbox.fr</a>	06 60 92 33 45
Carine TADDIA <a href="mailto:carinetaddia@free.fr">carinetaddia@free.fr</a>	06 61 08 19 40

# ANNEXES

- 1) Charte de l'ADSEA
- 2) Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- 3) Règlement de fonctionnement de l'IME Le Mont Boron
- 4) Le contrat de séjour
- 5) Terminologie



# TERMINOLOGIE

**ADSEA:** Association départementale pour la Sauvegarde de l'enfant à l'Adulte

**AAEH** Allocation d'éducation enfant handicapé

**CAF:** Caisse d'allocations familiales

**CAJ** centre d'accueil de jour

**CAMPS** Centre d'action médico social précoce

**CCAS** Centre communal d'action Sociale

**CDAPH** Commission des droits et de l'autonomie de la personne handicapée

**CLIS** Classe d'intégration scolaire (enfants de 3 à 12a ans)

**CMP** centre médico psychologique

**ESAT** Etablissement ou service d'aide per le travail

**FAT** Foyer d'aide par le travail

**MAS** Maison d'accueil spécialisée

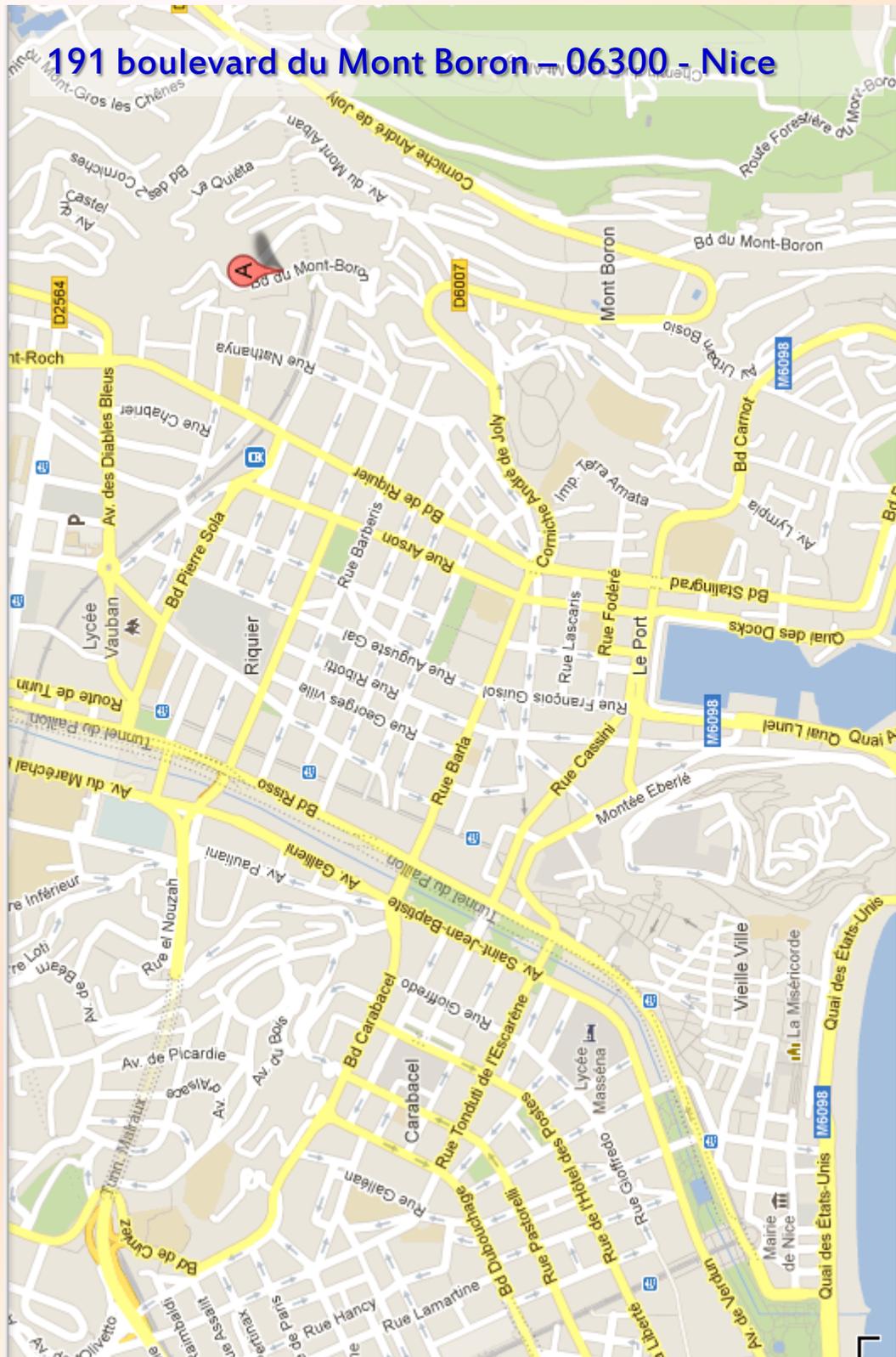
**MDPH** Maison de la personne handicapée

**SEES** Section d'éducation et d'enseignement spécialisé

**SIPFP** Section d'initiation et de première formation Professionnelle

**ULIS:** unité localisée pour l'inclusion scolaire (à partir de 12 ans)

# PLAN D'ACCÈS



GPS : 43.706135 - 7.294922